

Annexe 2: Responsabilite Des Parties Prenantes

L'occasion se présente d'accomplir de réels progrès au cours de la décennie à venir. Pour que ce potentiel se réalise, il faut que toutes les parties prenantes aient des responsabilités clairement définies et coordonnées. La responsabilité principale incombe aux individus et aux collectivités, d'une part, et aux gouvernements et aux professionnels de santé, d'autre part, en tant que bénéficiaires et fournisseurs de la vaccination respectivement. D'autres parties prenantes jouent également un rôle important dans la réalisation des objectifs.





EN TANT QUE BÉNÉFICIAIRES DE LA VACCINATION, LES INDIVIDUS ET LES COLLECTIVITÉS DOIVENT :

COMPRENDRE les risques et les bénéfices des vaccins et de la vaccination et considérer la vaccination comme un devoir de citoyen responsable ;

RÉCLAMER en tant que droit des programmes de vaccination sûrs et efficaces à leurs dirigeants et à leurs gouvernements et tenir ceux-ci pour responsables de la délivrance de ces programmes ;

PRENDRE part à des débats sur la santé publique et s'investir dans les décisions essentielles concernant le processus de vaccination ;

PARTICIPER et contribuer au processus de délivrance de la vaccination et faire connaître les besoins et les points de vue de leur collectivité aux décideurs.



EN TANT QUE FOURNISSEURS PRINCIPAUX DE LA VACCINATION, LES GOUVERNEMENTS DOIVENT :

SOUTENIR davantage les programmes nationaux de vaccination et assurer leur pérennité financière d'ici à 2020 ;

FINANCER, en fonction des revenus des pays et de la croissance de leur économie, une part croissante des programmes nationaux de vaccination dans l'intention de les financer entièrement par la suite, puis participer au financement des actions mondiales en faveur de la vaccination ;

ÉLABORER et mettre en place des lois, des réglementations et des politiques appuyant les programmes de vaccination et une base d'approvisionnement sûre et de grande qualité, le cas échéant ;

DÉVELOPPER des plans spécifiques aux Régions et aux pays en collaboration avec d'autres parties prenantes dans la Région et/ou le pays ;

CLASSER par ordre de priorité et s'approprier pleinement leurs programmes nationaux de vaccination afin de créer des programmes mus par le désir d'équité et atteignant chaque collectivité ;

TRAVAILLER en collaboration avec les parties prenantes au sein et en dehors des gouvernements ;

RÉPONDRE avec des informations communiquées en temps utile lorsque la population émet des craintes quant à l'innocuité et à l'efficacité des vaccins pour préserver sa confiance ;

S'ASSURER que les programmes de vaccination disposent d'un personnel en effectif suffisant, bien formé et recevant des incitations appropriées pour gérer le programme et délivrer les services ;

RENDRE les gens plus conscients de l'importance de la vaccination dans l'amélioration de la santé d'une population et de ses contributions au renforcement des systèmes de santé et des soins de santé primaires ;

FAIRE PASSER efficacement des messages sur les vaccins pour créer une demande ;

ÉTABLIR un dialogue avec les collectivités et les médias et faire appel à des techniques de communication efficaces pour transmettre des messages sur les vaccins et répondre aux préoccupations relatives à leur sécurité ;

ENCOURAGER et soutenir la recherche sur les vaccins et les thèmes en rapport avec la vaccination ; et encourager l'éducation sur les vaccins à tous les niveaux ;

COLLABORER aux niveaux régional et international à des programmes de sensibilisation, à la mise en commun des données probantes et à la préparation d'interventions coordonnées ;

PRENDRE part à des dialogues ouverts avec les fabricants pour s'assurer de l'accessibilité économique des vaccins nouveaux et actuels.



LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DOIVENT :

FOURNIR des services de vaccination de qualité et des informations à leur sujet ;

METTRE en place des cours de formation sur les vaccins et la vaccination dans les universités et les établissements formant les professionnels de santé, ainsi que des formations continues s'adressant à tous les prestataires de soins de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens et praticiens en santé publique) ;

IDENTIFIER les zones dans lesquelles les services de vaccination pourraient être améliorés et des innovations apportées ;

SERVIR de porte-parole crédible et proactif en faveur des vaccins et recruter d'autres défenseurs ;

FAIRE APPEL aux technologies existantes et émergentes pour améliorer la délivrance et le recueil d'informations ;

ÉTABLIR un dialogue avec les collectivités et les médias et utiliser de façon efficace les techniques de communication pour faire passer les messages sur les vaccins et répondre aux préoccupations concernant la sûreté des vaccins.



LES UNIVERSITAIRES DOIVENT :

PROMOUVOIR l'innovation afin d'accélérer la mise au point de vaccins nouveaux et améliorés, contribuer à l'optimisation de la formulation des vaccins et de la logistique des programmes de vaccination, et poser les bases de ce que sera l'impact de la vaccination dans les décennies à venir ;

POURSUIVRE un programme de recherche pluridisciplinaire axé sur la production d'un impact mutationnel et fondé sur les besoins des utilisateurs finaux ;

METTRE au point des vaccins et des technologies conduisant à optimiser et à maximiser la délivrance des vaccins ;

ADOPTER de nouvelles méthodes de travail qui accélèrent les avancées scientifiques ;

AMÉLIORER le dialogue avec les autres chercheurs, les fabricants et les autorités de réglementation afin d'harmoniser les actions et d'accroître l'efficacité de la réponse aux difficultés locales et mondiales posées par la vaccination ;

FOURNIR les données, méthodes et arguments clés permettant de donner en permanence la priorité à la vaccination, tant aux niveaux mondial que local ;

EFFECTUER plus fréquemment des examens systématiques afin d'identifier les régions où il existe de solides preuves scientifiques (cela pourrait être la base des politiques de santé) et les régions en étant dépourvues (cela pourrait constituer la base de la future recherche) ;

FOURNIR des données et indiquer les meilleures pratiques en matière de vaccination ;

APPUYER le développement des capacités de fabrication ;

PROMOUVOIR l'allocation de budgets pour les vaccins et pour la recherche sur la vaccination.



LES FABRICANTS DOIVENT :

CONTINUER à mettre au point, à produire et à fournir des vaccins innovants et de grande qualité répondant aux besoins des pays ;

SOUTENIR la recherche et un programme de formation sur la vaccination ;

PARTICIPER à des dialogues ouverts avec les pays et le secteur public pour garantir l'accessibilité économique des vaccins actuels et nouveaux ;

CONTINUER à innover dans les procédés de fabrication et les structures tarifaires ;

AIDER le Programme élargi de vaccination à communiquer avec les médias pour favoriser une plus grande sensibilisation ;

APPUYER le passage rapide à plus grande échelle de la production et l'adoption pour les vaccins nouveaux ou améliorés lorsqu'ils arrivent sur le marché ;

DÉVELOPPER des partenariats soutenant la croissance des capacités de fabrication et favorisant l'augmentation de l'approvisionnement en vaccins et l'innovation dans le domaine vaccinal ;

TRAVAILLER de manière coordonnée avec les autres partenaires pour plaider la cause des vaccins et de la vaccination.



LES ORGANISATIONS MONDIALES, TELLES QUE L'OMS, L'UNICEF, LA BANQUE MONDIALE, LES BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT ET L'ALLIANCE GAVI, DOIVENT :

PRÉCONISER et fournir un soutien technique pour promouvoir l'appropriation des programmes par les pays ;

RENFORCER les capacités nationales et les infrastructures régionales ;

CONTINUER à définir des normes et des lignes directrices visant à améliorer les vaccins et les services de vaccination, pour tendre vers une plus grande équité et une meilleure prise en compte des spécificités liées au sexe et des sous-populations (minorités, groupes d'âge, etc.) ;

PROMOUVOIR les synergies entre la vaccination et les autres services de santé, ainsi qu'avec d'autres secteurs tels que l'éducation, le développement économique et les finances ;

FINANCER la délivrance des vaccins et les activités liées à la vaccination ;

TRAVAILLER en collaboration avec toutes les parties prenantes pour améliorer l'assistance technique en vue de renforcer la vaccination et les autres composantes des systèmes de santé ;

ENCOURAGER, partager et appuyer les prises de décisions s'appuyant sur des éléments factuels chez les diverses parties prenantes au développement, à la santé et à la vaccination ;

RECRUTER des partenaires pour générer une demande populaire à l'égard de la vaccination et soutenir la recherche et les améliorations concernant les programmes ;

PROMOUVOIR l'idée d'un financement national durable et inciter les pays émergeant à croissance rapide à participer au financement ;

DÉVELOPPER des mécanismes de responsabilité mutuelle qui obligent tous les gouvernements, les programmes et les

partenaires au développement à tenir leurs engagements en termes de niveau de soutien ;

PROMOUVOIR le dialogue entre les fabricants et les pays pour que l'offre s'adapte à la demande ;

APPLIQUER des mécanismes de financement et d'achat qui renforcent l'appropriation des opérations par les pays et encouragent l'équité et l'accessibilité financière dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.



LES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT, TELS QUE LES ORGANISATIONS BILATÉRALES, LES FONDATIONS ET LES PHILANTHROPES, DOIVENT :

REEMPLIR des mandats et des missions institutionnels dans le domaine de la santé ;

SOUTENIR les pays et les entités régionales dans leurs efforts pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux et contribuer à l'avancement de leurs priorités ;

PROMOUVOIR l'appropriation par les pays et la mise en place de plans nationaux en faveur de la santé, des vaccins et de la vaccination sous la direction des pays et disposant de budgets pour améliorer l'accès aux services et réduire les écarts de couverture contraires à l'équité ;

PROMOUVOIR des ensembles complets et intégrés d'interventions et de services essentiels, incluant les vaccins et la vaccination, et renforcer les systèmes de santé ;

FOURNIR un financement prévisible à long terme en ligne avec les plans nationaux et encourager les partenaires nouveaux et existants à financer les vaccins et la vaccination ;

RENFORCER les capacités de la société civile et appuyer les activités des organisations appartenant à cette société dans le pays ;

PARTICIPER au plaidoyer international en faveur de la vaccination en donnant librement accès à des données probantes susceptibles d'être partagées ;

MAINTENIR un financement transparent et coordonné, accompagné d'une évaluation en fonction des résultats.



LA SOCIÉTÉ CIVILE, Y COMPRIS LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET LES SOCIÉTÉS PROFESSIONNELLES, DOIVENT :

S'IMPLIQUER dans la promotion et la mise en œuvre des programmes de vaccination à l'échelle nationale et mondiale ;

PARTICIPER au développement et au test de démarches innovantes pour délivrer les services de vaccination capables d'atteindre les populations les plus vulnérables ;

RESPECTER les réglementations et les directives nationales concernant la conception et la délivrance des programmes de vaccination leur permettant de remplir leurs obligations envers les autorités nationales ;

FORMER, habiliter et recruter des groupes et des collectivités vulnérables pour qu'ils ou elles défendent leur droit à la santé, y compris les vaccins et la vaccination ;

METTRE sur pied des initiatives de terrain au sein des collectivités pour suivre les progrès accomplis et obliger les gouvernements, les partenaires au développement et autres parties prenantes à respecter leur engagement à fournir des services de vaccination de grande qualité ;

CONTRIBUER à améliorer les systèmes d'évaluation et de suivi au sein des pays ;

PARTICIPER à un plaidoyer à l'échelle nationale, régionale et mondiale, portant au-delà du monde de la vaccination, afin de s'assurer que les vaccins et la vaccination sont bien considérés comme un droit pour tous ;

COLLABORER dans les pays et entre eux pour mettre en commun des stratégies et construire une dynamique d'amélioration de la santé, des vaccins et de la vaccination.

LES MÉDIAS DOIVENT :

COMPRENDRE les bénéfices de la vaccination et les préoccupations qu'elle suscite pour rapporter les informations avec exactitude et promouvoir efficacement les programmes de vaccination ;

PARTICIPER à un plaidoyer à l'échelle nationale, régionale et mondiale, portant au-delà du monde de la vaccination, pour s'assurer que les vaccins et la vaccination sont considérés comme un droit pour tous ;

FAIRE appel à des techniques de communication efficaces pour faire passer les messages sur les vaccins et répondre aux préoccupations relatives à leur sécurité.



LE SECTEUR PRIVÉ DOIT :

SOUTENIR la diversification des sources de financement pour les programmes de vaccination (secteur privé, assureurs, patients, etc.) ;

PARTICIPER à un plaidoyer à l'échelle nationale, régionale et mondiale, portant au-delà du monde de la vaccination, et défendre la cause de la vaccination pour s'assurer que celle-ci et les vaccins sont considérés comme un droit pour tous.